

Convocation
du
Conseil Communal

M

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le 13 novembre 2008 à 20 heures**, à la Maison Communale.

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

- 1° Devis forestier SS/721/3/2008 (V1940) – Approbation.
- 2° Décision d'adhérer à une Centrale d'achat pour l'acquisition d'un véhicule pour le Service administratif :
 - Signature de la Convention avec le Service Public de Wallonie
 - Décision d'acquérir un véhicule automobile pour le Service administratif.
- 3° Règlements fiscaux en matière de déchets – Modifications pour les exercices 2009 à 2012.
- 4° Enseignement - ratification rapport annuel d'activités 2007-2008.
- 5° Signature convention bail emphytéotique sur Gochenée entre la commune de Doische et la SC « Les Habitations de l'Eau Noire ».
- 6° Eclairage Public : Décision sur placement luminaire supplémentaire Rue St Eloi à Niverlée.
- 7° Ordre du jour A.G. d'INASEP du 17 décembre 2008.
- 8° Ordre du jour A.G. d'INATEL du 10 décembre 2008.
- 9° Ordre du jour A.G. d'IDEG du 10 décembre 2008.
- 10° Marché de service bancaire – Demande d'emprunts groupés - Approbation du cahier spécial des charges, choix du mode de passation – Décision :
 - Achat d'un tracteur muni d'un bras-faucheux (72.000,00 €)
 - Réfection de la toiture de l'ancienne école et du logement social de Matagne-la-Petite (65.000,00 €)
 - Restauration extérieure de l'église de Matagne-la-Petite (63.566,77 €).
- 11° Remplacement de Monsieur Georges Collart en qualité de membre du Conseil de l'Action sociale suite à sa démission.
- 12° Approbation avenant n°2 au Contrat-programme 2004-2007 entre la Commune, la Communauté française de Belgique, la Province de Namur et le Centre culturel de Doische.
- 13° BEP Environnement – Financement des investissements 2008 et 2009 – Caution solidaire envers Dexia Banque.
- 14° Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.

HUIS CLOS

- 15° Octroi allocation suppléance Monsieur COLLARD Sylvain.

Par le Collège,

Le Secrétaire ff,
S. COLLARD.

Le Bourgmestre,
A. DRICOT.